

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CORBENY**

**(11 septembre 2015)**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE  
QUINZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, RAYBAUD Michaël, GRANDJEAN Patrice, VANDOIS Dany, HERBULOT Odile, DUPONT Katia, SENEPART Thierry, MAHDJOUR Jason, BILLIART Isabelle, SAILLARD Éric.

Etaient absents représentés : OLIVIER Marc pouvoir à Monsieur VANDOIS Dany, DELOIZY Patrice représenté par DEBOUDT Philippe, BERSANO Francis représenté par SAILLARD Éric.

Absents excusés : BARBANCON Aurélie, TURCHET Marc.

Convocation : 07 septembre 2015

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2015 à l'unanimité.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame BILLIART Isabelle est élue secrétaire de séance.

**IV 51 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL :**

Suite à la vente du tracteur tondeuse au syndicat du collège de Corbény, des opérations financières sont nécessaires sur le budget communal, donc une décision modificative doit être votée comme suit :

Décision modificative N°4 :

Section fonctionnement :

Section dépense : chapitre 042 : compte 675 : + 7 295 €

Section recette : chapitre 77 : compte 775 : + 2 500 €

Section recette : chapitre 042 : compte 776 : + 4 795 €

Section d'investissement :

Section dépense : chapitre 040 : compte 192 : + 4 795 €

Section recettes : chapitre 040 : compte 21571 : + 7 295 €

Section recettes : chapitre 024 : 2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

Avec la dotation pour l'aménagement des villages de la communauté de communes du Chemin des Dames, la commune prévoit l'aménagement devant la Mairie avec barrières. Le montant de la dotation étant insuffisant pour l'ensemble des achats, une

décision modificative N° 5 est nécessaire pour l'achat de barrières, elle se décompose comme suit :

Opération 1509 : achat barrières : compte 2128 : + 1000 €  
Opération 1408 : achat panneaux : Compte 2152 : - 1 000 €

LE Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur GRANDJEAN à 20h45.

#### **V 52 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative N°2 suivante sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2015 :

- Compte 2156 : - 4 000 €
- Compte 1641 : + 4 000 €
- Compte 2135 : - 7000 €
- Compte 21578 : + 7000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

#### **VI 53 2015 DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE PRESTATION SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de l'entreprise G2C, assistant à la maîtrise d'ouvrage de la prestation de service pour l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise SAUR (unique candidat au marché). Le marché est conclu pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois, pour une durée de 1 an.

Le montant de la tranche ferme sur 3 ans est de 19 341.00 € H.T.

La tranche conditionnelle 1 pour les études préalables à l'épandage des boues de l'ancienne lagune est de 8 006.00 € H.T.

La tranche conditionnelle 2 pour le curage et épandage des boues de l'ancienne lagune est de 52 375 € H.T.

D'autoriser M. le maire à signer le contrat de prestation de service pour l'assainissement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget eau et assainissement.

#### **VII 54 2015 CONVENTION ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne qui suit actuellement une formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque souhaite effectuer ses stages de bénévolats sans contrepartie financière de la commune à la bibliothèque de Corbény. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de formation professionnelle pour cette action, à l'unanimité des membres présents.

### **VIII 55 2015 DELIBERATION SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE AXONAISE NON NAVIGABLE ET DE SES AFFLUENTS :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée présente le courrier du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents qui sollicite du Conseil Municipal son avis sur l'adhésion de 6 communes (Guyencourt, Bouffignereux, Meurival, Jumigny, Vassogne, Oulches la Vallée Foulon) à son syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les demandes de ces communes à l'unanimité des membres présents.

### **IX 56 2015 CONVENTION ADICA :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention DETR avait été établie dans le cadre de l'installation de panneaux de signalisation sur le village afin de revoir la circulation dans le village. Après avoir étudié notre dossier, l'état sollicite de la commune une convention entre le conseil départemental et la commune, tous deux compétents en matière de voirie sur le territoire.

Après avoir pris contact avec le Département, une étude du plan de circulation Des RD 18 et CD 18-182-62 est nécessaire. Pour cette étude l'ADICA propose une convention de prestation d'accompagnement ponctuel.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, autorise à lancer l'étude et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité des membres présents.

### **X 57 2015 TARIFS UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR MARCHAND AMBULANT :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un commerçant ambulant qui sollicite la commune afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communale pour y installer chaque samedi de 13h30 à 14h00 son commerce. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement un marchand de pizza est autorisé que la place pour une redevance de 10 € par passage.

Monsieur le Maire propose qu'à l'avenir pour chaque demande de commerçant, commerçant qui ne fait pas concurrence aux commerces actuels de Corbény, une redevance de 10 € par passage soit demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

### **XI 58 2015 CONVENTION CENTRE DE GESTION : PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL :**

#### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

## **Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## **XII 59 2015 USEDA : TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques rue de la Chapelle.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : 104 653.45 €H.T

Et se répartit comme suit :

Réseau électrique (basse tension, moyenne tension) :	59 680.02 €H.T.
Matériel Eclairage Public :	14 422.16 €H.T.
Réseau Eclairage Public :	7 427.05 €H.T.
Armoire de commande :	1 487.16 €H.T.
Prises d'illumination	0 H.T.
Illumination :	0 H.T.
Contrôle de conformité :	450.00 €H.T.
Réseau téléphonique - domaine public	15 549.28 €H.T.
- domaine privé	4 341.92 €H.T.
- câblage France Telecom	3 295.86 €H.T.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 37 768.35 €H.T.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

## **XIII 60 2015 RAPPORT 2014 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES :**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel de la communauté de communes du Chemin des Dames pour l'année 2014, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **XI QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée des conséquences sur les collectivités de la loi NOTRE. L'une des conséquences de cette loi pourrait être le rattachement de la Communauté de Communes du Chemin des Dames à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde. Afin de démontrer le mécontentement de toutes ces modifications, Monsieur le Maire invite les élus et les habitants à aller manifester le 19 septembre à partir de 09h00 à la Mairie de Laon, et à partir de 11h30 à la Mairie de Craonne.

- Monsieur le Maire propose de fixer des dates de visite de la STEP pour la population en octobre 2015. Un Corbény Info sera édité pour informer la population.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'arrêté de subvention DETR pour la mise aux normes de l'accessibilité handicapé de la salle polyvalente a été réceptionné en Mairie, les travaux vont pouvoir démarrer.

- Monsieur le Maire rappelle que la remise des dictionnaires des élèves de CM2 qui sont passés en 6<sup>ème</sup>, aura lieu le lundi 14 septembre 2015 à 19h15 à la bibliothèque.

- Le grillage du terrain de football est à remplacer. Monsieur le Maire propose d'établir des devis.

#### DELIBERATIONS :

51 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

52 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

53 2015 DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE PRESTATION SERVICE  
ASSAINISSEMENT

54 2015 CONVENTION ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE

55 2015 DELIBERATION SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION  
DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE AXONAISE NON NAVIGABLE ET DE SES  
AFFLUENTS

56 2015 CONVENTION ADICA

57 2015 TARIFS UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR MARCHAND  
AMBULANT

58 2015 CONVENTION CENTRE DE GESTION : PREVENTION ET SANTE AU  
TRAVAIL

59 2015 USED A : TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

60 2015 RAPPORT 2014 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES  
DAMES

La séance est levée à 22h30

DEBOUDT Philippe,

GRANDJEAN Patrice,

VANDOIS Dany,

SAILLARD Eric,

DUPONT Katia,

MAHDJOUR Jason,

HERBULOT Odile,

SENEPART Thierry,,

RAYBAUD Michaël,

BILLIART Isabelle,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 17 septembre 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

